



COMMUNAUTE URBAINE
GRAND BESANCON METROPOLE

Eau potable
REGIE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'eau potable**

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	24
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	24
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐
(1) A compléter		

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Besançon, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Deluz, Devecey, École-Valentin, Geneuille, Grandfontaine, Les Auxons, Marchaux-Chaudefontaine, Mérey-Vieilley (hors production), Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Novillars, Osselle-Routelle (pour la partir Routelle), Palise (hors production), Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saint-Vit, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley (hors production), Villars-Saint-Georges
- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un schéma de distribution** ☒ Oui, date d'approbation : 18/12/17 ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation : 18/12/17 ☐ Non
et modifié le 11/05/22
- **Existence d'un schéma directeur** ☒ Oui, date d'approbation : 01/12/22 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 164 284 habitants au 31/12/2025 (163 456 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 33 180 abonnés au 31/12/2025 (32 769 au 31/12/2024).

Le service public d'eau potable compte 36 017 contrats au 31/12/2025 (35 588 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Amagney	434	434	0,00
Besançon	13 286	13 603	2,39
Bonnay	343	342	-0,29
Boussières	555	554	-0,18
Braillans	91	91	0,00
Busy	279	284	1,79
Byans-Sur-Doubs	298	297	-0,34
Chalèze	186	187	0,54
Chalezeule	450	454	0,89
Champoux	45	43	-4,44
Châtillon-le-Duc	1 004	1 042	3,78
Chaucenne	243	242	-0,41
Chevroz	76	75	-1,32
Cussey-sur-l'Ognon	455	458	0,66
Deluz	283	285	0,71
Devecey	638	641	0,47
Ecole-Valentin	1 184	1 188	0,34
Geneuille	661	669	1,21
Grandfontaine	605	608	0,50
Les Auxons	1 093	1 099	0,55
Marchaux-Chaudefontaine	673	677	0,59
Mérey-Vieilley	82	83	1,22
Miserey-Salines	1 208	1 214	0,50
Montferrand-le-Château	954	973	1,99
Novillars	426	434	1,88
Osselle-Routelle (ex Routelle)	241	243	0,83
Palise	71	71	0,00
Rancenay	175	175	0,00
Roche-lez-Beaupré	949	952	0,32
Roset-Fluans	296	292	-1,35
Saint-Vit	1 980	1 960	-1,01
Tallenay	202	202	0,00
Thise	1 316	1 317	0,08
Thoraise	108	112	3,70
Torpes	429	430	0,23
Vaire	348	341	-2,01
Velesmes-Essarts	254	257	1,18
Venise	206	205	-0,49
Vieilley	334	338	1,20
Villars-Saint-Georges	126	127	0,79
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	182	181	-0,55
Total	32 769	33 180	1,25

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,54 abonnés/km au 31/12/2025 (32,69 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 4,95 habitants/abonné au 31/12/2025 (4,99 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 262,40 m³/abonné au 31/12/2025 (261,35 m³/abonné au 31/12/2024).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 12 308 192 m³ pour l'exercice 2025 (12 128 655 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
ROSET FLUANS Usine de Chenevières	42 838	47 795	11,6
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	305 192	529 324	73,4*
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 924 639	401 143	-79,2**
GENEUILLE forage f6	forage créé en 2025	360 082	
BESANCON forage NOVILLARS F3	746 691	745 243	-0,2
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	27 776	29 042	4,6
BESANCON forage NOVILLARS F4	forage créé en 2025	790 019	
GENEUILLE forage f1	744 880	620 513	-16,7
GENEUILLE forage f5	432 426	229 135	-47,0***
VENISE- Source - Bois de la Cote	22 561	23 262	3,1
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	59 181	53 515	-9,6
BOUSSIERES Puits de Boussières	80 473	66 382	-17,5
THORAISE Puits de Thoraïse	22 508	20 963	-6,9
SAINT-VIT Usine de pompage	166 336	331 482	99,3****
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	45 665	54 052	18,4
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	17 572	90	-99,5*****
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	25 338	28 002	10,5
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	1 663	1 956	17,6
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	22 590	26 387	16,8
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	162 929	193 029	18,5
DELUZ Source "LesTouvières "	22 048	19 475	-11,7
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	16 933	12 445	-26,5
CHALEZE Puits Communal	14 805	16 719	12,9
BESANCON Source de Vaire-Arcier	2 578 571	3 631 392	40,8*****
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	656 350	795 226	21,2
BESANCON Prise de Chenecey	3 988 690	3 281 519	-17,7
Total	12 128 655	12 308 192	1,5

* L'évolution du volume de la station de Chailluz est due à l'augmentation globale de son fonctionnement. En effet, BESANCON forage NOVILLARS F2 a moins produit et même si BESANCON forage NOVILLARS F4 a pris le relais, il a fallu compenser avec BESANCON Chailluz 1.

** Le volume prélevé au forage F2 de Novillars a été amoindri avec la mise en service forage F4.

*** Le forage F5 de Geneuille ayant été obstrué de fer manganèse, il a été arrêté à partir de septembre 2025, puis remis en service à partir d'avril 2026.

**** L'usine de pompage de Saint-Vit a fait l'objet d'un retour en régie en juillet 2024. Les volumes affichés ci-dessus de représenté donc que le seconde semestre 2024.

***** Report de production suite à des travaux.

***** L'usine de La Malate ayant été arrêtée pour travaux à partir de 2024, le volume prélevé à la source de Vaire-Arcier a été plus important en 2025.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 73,3%.



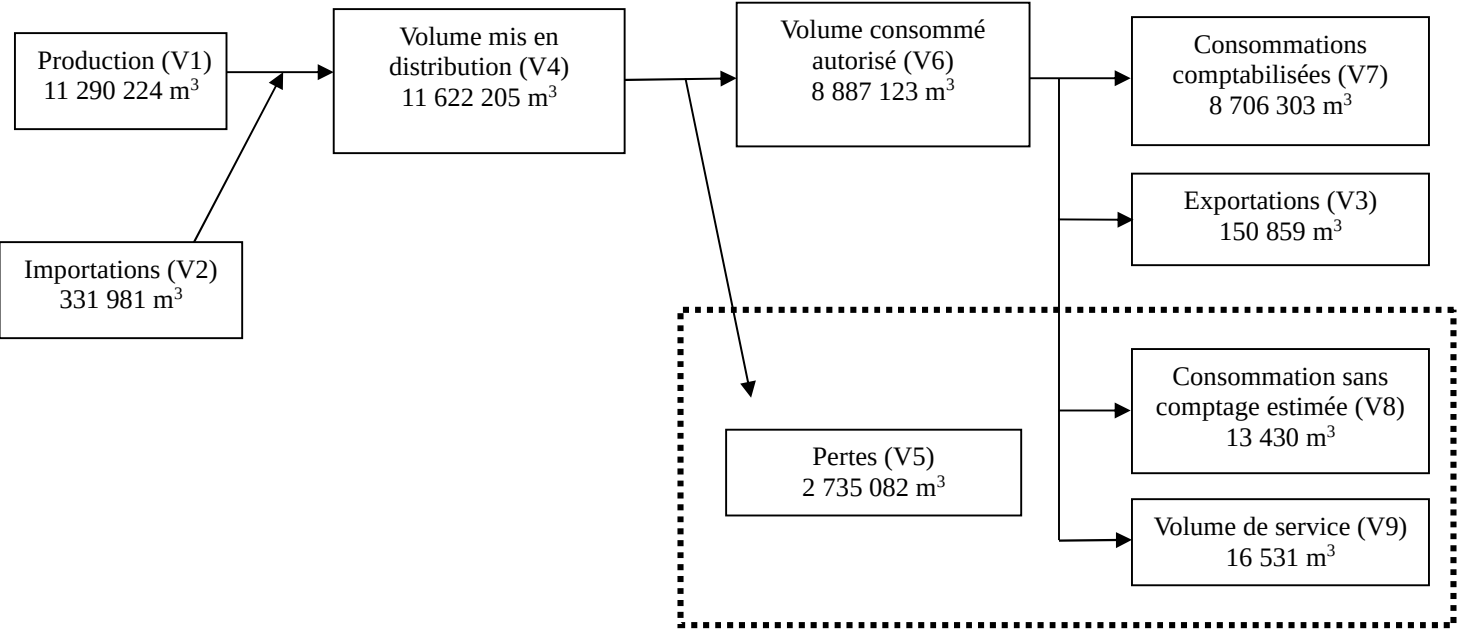
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³
Total	0	0

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



1.6.2. Production



Le service a 26 stations de traitement.

Nom des stations de pompage et captages	Type de traitement
BESANCON - Puits de Chailluz	Décantation filtration désinfection
BESANCON - Pompage nappe Novillars F2	Chloration
BESANCON - Pompage nappe Novillars F3	Chloration
BESANCON - Pompage nappe Novillars F4	Chloration
BESANCON - Source Arcier	Décantation, Préozoneation, filtration (sable) désinfection (UV)
BESANCON - Prise de Chenecey (La Loue)	Décantation, filtration (sable/CAG), désinfection (UV)
Ex-SAEP GMV - Puits du Mont (Montferrand-le-Château)	Désinfection (chloration)
CHALEZE - Puits communal	Désinfection (UV)
CHAUCENNE - Source de Saint-Symphorien	Désinfection (UV)
DELUZ - Source "Les Touvières"	Désinfection (UV)
DELUZ - Puits "Sous le Breuil"	Désinfection (chloration)
VAIRE ARCIER (Vaire) - Captage Doubs Vaire Arcier "La Fin Dessous"	Désinfection (UV)
VAIRE Le Grand (Vaire) - Captage Doubs Vaire Le Grand "Sous Barreaux"	Désinfection (UV)
VENISE - Source "Bois de la Côte"	Désinfection (chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - Puits de Thoraise	Désinfection (chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - Puits de Torpes "Aux Creux"	Désinfection (chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - Puits de Boussières	Désinfection (chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - Puits de Routelle	Désinfection (UV)
ROSET-FLUANS - Puits de Roset-Fluans - Usine de Chenevières	Désinfection (UV)
AMAGNEY - Forage de la Montoillotte	Désinfection (UV/chloration)
Ex-SPD'EAU - Forage de Novillars	Désinfection (chloration)
Ex-SPD'EAU - Source aux Essarts Daniel (Marchaux)	Désinfection (chloration)
GENEUILLE forage F1	Filtration (sable/charbon actif en grains + UV/chloration)
GENEUILLE forage F5	Filtration (sable/charbon actif en grains + UV/chloration)
GENEUILLE forage F6	Filtration (sable/charbon actif en grains + UV/chloration)
SAINT-VIT Usine de pompage	Désinfection (chloration)



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
ROSET FLUANS Usine de Chenevières	42 838	47 795	11,6	80
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	844 393	364 688	-56,8*	80
BESANCON forage NOVILLARS F2	844 392	401 143	-52,5**	80
GENEUILLE forage f6	créé en 2025	360 082		80
BESANCON forage NOVILLARS F3	844 392	745 243	-11,7	80
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	27 776	29 042	4,6	60
BESANCON forage NOVILLARS F4	créé en 2025	655 619		80
GENEUILLE forage f1	542 249	640 754	18,2	80
GENEUILLE forage f5	542 248	238 712	-56,0***	80
VENISE- Source - Bois de la Cote	22 561	23 262	3,1	60
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	59 131	53 515	-9,5	80
BOUSSIERES Puits de Boussières	80 473	66 382	-17,5	80
THORAISE Puits de Thoraïse	22 508	20 963	-6,9	80
SAINT-VIT Usine de pompage	166 336	331 482	99,4****	80
TORPES Puits de Torpes " aux Creux "	45 665	54 052	18,4	60
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	17 572	90	-99,5*****	80
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	25 338	28 002	10,5	80
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	1 663	1 956	17,6	60
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	22 590	26 387	16,8	60
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	162 929	193 029	18,5	80
DELUZ Source "LesTouvières "	22 048	19 475	-11,7	60
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	16 933	12 445	-26,5	80
CHALEZE Puits Communal	14 805	16 719	12,9	60
BESANCON Source de Vaire-Arcier	2 403 681	3 005 672	25,0*****	100
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	656 350	795 226	21,2	80
BESANCON Prise de Chenecey	3 401 814	3 141 637	-7,6	80
Total du volume produit (V1)	10 830 685	11 290 224	4,2	

* L'évolution du volume de la station de Chailluz est due à l'augmentation globale de son fonctionnement. En effet, BESANCON forage NOVILLARS F2 a moins produit et même si BESANCON forage NOVILLARS F4 a pris le relais, il a fallu compenser avec BESANCON Chailluz 1.

** Le volume prélevé au forage F2 de Novillars a été amoindri avec la mise en service forage F4.

*** Le forage F5 de Geneuille ayant été obstrué de fer manganèse, il a été arrêté à partir de septembre 2025, puis remis en service à partir d'avril 2026.

**** L'usine de pompage de Saint-Vit a fait l'objet d'un retour en régie en juillet 2024. Les volumes affichés ci-dessus de représenté donc que le seconde semestre 2024.

***** Les sources aux Essarts Daniel ont été arrêtées suite à la construction d'un mur par un riverain dont les fondations ont cassé la conduite de transfert.

***** L'usine de La Malate ayant été arrêtée pour travaux à partir de 2024, le volume prélevé à la source de Vaire-Arcier a été plus important en 2025.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Acheté au SIEVO	184 317	163 929	-11,1
- pour secours GBM à Pirey	*	0	
- pour secours Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Velesmes-Essarts		115 052	
- pour Saint-Vit (rue de la Craie)		0	
- dont Saint-Vit (lieu-dit Petite Bussière - rue des terreaux)		24 917	
- pour GAEC la Vigne Rochet à Chaucenne		4 689	
- pour secours Chaucenne		19 271	
Acheté au SIVOM de la Vallée via Véolia pour Mérey-Vieilley et Vieilley	6 757	13 285	96,6
Acheté au SIVOM de la Vallée via Véolia pour Vieilley	43 425	37 155	-14,4
- pour Vieilley (Vouchy)	40 246	30 892	-23,2
- pour Vieilley (Champ de Vaux)	3 179	6 263	97,0
Acheté au SIVOM de la Vallée via Véolia pour Palise	4 915	9 679	96,9
Acheté au SIVOM de la Vallée via Véolia pour Venise et secours GBM	14	0	-100,0
Acheté à Gaz et Eaux pour Besançon (Chapelle des Buis)	42 462	21 522	-49,3
Acheté à Gaz et Eaux pour Besançon (La Malate)	321	1 086	283,3
Acheté au SAEP Doubs Jura	108 950	85 325	-21,7
- pour Byans-sur-Doubs	*	32 220	
- pour Villars-Saint-Georges		53 105	
Total d'eau traitée achetée (V2)	291 161	331 981	-15,1

* Un travail de fiabilisation des volumes a été entrepris en 2025, ce qui explique que les volumes 2024 de certaines interconnexions n'apparaissent pas. Il se poursuivra sur les années suivantes, avec notamment l'installation de compteurs communicants sur les compteurs d'achat d'eau en gros afin de suivre les volumes de façon plus précise.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	8 564 116	8 706 303*	1,7

* Cette hausse est en partie due à la reprise de la commune de Saint-Vit en régie au 1^{er} juillet 2024.

Fournisseurs	Volume vendu durant l'exercice 2024 en m ³	Volume vendu durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes vendus en %
Vendu à Chenecey-Buillon	28 465	24 776	-13,0
Vendu à la Communauté de Communes Doubs Baumois pour Châtillon-Guyotte	9 327	12 884	38,1
Vendu au SIEVO pour secours à Pirey	3 810	3 760	-1,3
Vendu à la CCPR pour Buthiers et Voray-sur-l'Ognon	10 086	1 831	-81,8
Vente à SAUR pour Courtefontaine	16 248	11 606	-28,6
Vendu à Gaz et Eaux pour Boulot, Bussièrès, Etuz et Montboillon	151 054	58 708	-61,1
Vendu à Gaz et Eaux pour Osselle	575	1576	174,1
Vendu à Gaz et Eaux	28 227	35 718	26,5
- pour Avanne-Aveney (rue du Château d'Eau)	1 197	1 308	9,3
- pour Avanne-Aveney (rue des Combots)	27 030	34 410	27,3
Total d'eau traitée vendue (V3)	225 831	150 859	-33,2

Un travail de fiabilisation des volumes a été entrepris en 2025. Il se poursuivra sur les années suivantes avec notamment l'installation de compteurs communicants sur les compteurs de vente d'eau en gros afin de suivre les volumes de façon plus précise.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	20 620	13 430	-34,9
Volume de service (V9)	33 409	16 531	-50,5

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	8 729 866	8 887 123	1,8

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **989,27** kilomètres au 31/12/2025 (1 002,32 au 31/12/2024).

Dans le cadre du changement de modèle de données SIG (migration vers la solution 1WATER), nous avons dû requalifier environ 1% des tronçons de « canalisations » en « branchements ». De fait, le linéaire de canalisations a très légèrement réduit entre 2024 et 2025.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 40,00 € au 01/01/2025
40,60 € au 01/01/2026

Rappel du principe de tarif durable eau potable appliqué exclusivement aux ménages :

- tarif 1 : volume eau de boisson des foyers, de 0 à 3 m³ : 3 m³ gratuits par an
- tarif 2 : volume dit « usuel », de 3,1 à 100 m³
- tarif 3 : au-delà de 100,1 m³, la part variable, hors taxes du prix, est augmentée de 4 centimes d'€/m³ en 2025 et 6 centimes d'€/m³ en 2026

Les redevances et taxes liées à l'eau potable continueront de s'appliquer sur la totalité du volume d'eau consommé par l'abonné.

Une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

- la redevance « préservation de la ressource en eau » perdure,
- la redevance « lutte contre la pollution domestique » disparaît,
- les redevance « consommation eau potable » et « performance des réseaux d'eau potable » sont créées.

Vous pouvez retrouver les informations complètes sur le site de l'Agence de l'Eau.

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 5,5 %							
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM de 3,1 à 100 m ³ en €HT	Part variable GBM + de 100 m ³ en €HT	Préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau) en €HT	Consommatio n eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Amagney	16,75	1,31	1,35	0,065	0,43	0,01	244,15
Besançon	15,75	1,34	1,38	0,065	0,43	0,01	246,80
Bonnay	16,75	1,32	1,36	0,065	0,43	0,01	245,38
Boussières	14,30	1,36	1,40	0,065	0,43	0,01	247,74
Braillans	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Busy	18,30	1,37	1,41	0,065	0,43	0,01	253,19
Byans-sur-Doubs	20,65	1,39	1,43	0,065	0,43	0,01	258,14
Chalèze	14,25	1,34	1,38	0,065	0,43	0,01	245,21
Chalezeule	18,65	1,45	1,49	0,065	0,43	0,01	263,43
Champoux	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Châtillon-le-Duc	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Chaucenne	16,50	1,38	1,42	0,065	0,43	0,01	252,52
Chevroz	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Cussey-sur-l'Ognon	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Deluz	15,50	1,46	1,50	0,065	0,43	0,01	261,34
Devecey	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Ecole-Valentin	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Geneuille	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Grandfontaine	21,00	1,34	1,38	0,065	0,43	0,01	252,33
Les Auxons	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Marchaux- Chaudefontaine	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Mérey-Vieilley	14,65	1,53	1,57	0,065	0,43	0,01	269,09
Miserey-Salines	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 5,5 %							
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM de 3,1 à 100 m ³ en €HT	Part variable GBM + de 100 m ³ en €HT	Préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau) en €HT	Consommation eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Montferrand-le-Château	21,00	1,34	1,38	0,065	0,43	0,01	252,33
Novillars	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	19,75	1,52	1,56	0,065	0,43	0,01	273,23
Palise	18,25	1,32	1,36	0,065	0,43	0,01	246,96
Rancenay	24,35	1,40	1,44	0,065	0,43	0,01	263,28
Roche-lez-Beaupré	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Roset-Fluans	20,65	1,39	1,43	0,065	0,43	0,01	258,14
Saint-Vit	26,00	1,42	1,46	0,065	0,43	0,01	267,48
Tallenay	23,50	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	253,74
Thise	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Thoraise	17,00	1,37	1,41	0,065	0,43	0,01	251,82
Torpes	20,00	1,37	1,41	0,065	0,43	0,01	254,98
Vaire (ex Vaire-Arcier)	14,35	1,40	1,44	0,065	0,43	0,01	252,73
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	19,25	1,29	1,33	0,065	0,43	0,01	244,32
Velesmes-Essarts	21,00	1,33	1,37	0,065	0,43	0,01	251,10
Venise	14,35	1,35	1,39	0,065	0,43	0,01	246,55
Vieilley	18,75	1,47	1,51	0,065	0,43	0,01	266,01
Villars-Saint-Georges	20,65	1,39	1,43	0,065	0,43	0,01	258,14
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	15,65	1,46	1,50	0,065	0,43	0,01	261,50
Montant pondéré	18,89	1,36	1,40	0,065	0,43	0,01	252,53

La convergence tarifaire a commencé en 2018 et s'achève le 1^{er} janvier 2026. Les prix sont les mêmes pour l'ensemble des abonnés relevant du service d'eau potable de la régie GBM, hors Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et communes encore en Délégation de Service Public (DSP) en 2026 lorsque le tarif est supérieur au tarif de convergence.

ANNEE 2026 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 5,5 %							
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM de 3,1 à 100 m ³ en €HT	Part variable GBM + de 100 m ³ en €HT	Préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau) en €HT	Consommation eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Régie	15,00	1,38	1,44	0,065	0,39	0,03	248,83

Les délibérations fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 pour l'année 2025,

Délibération du 11/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 pour l'année 2026.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ANNEE 2025 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	ANNEE 2026 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	244,15	248,83	1,92
Besançon	246,80	248,83	0,83
Bonnay	245,38	248,83	1,41
Boussières	247,74	248,83	0,44
Braillans	244,32	248,83	1,85
Busy	253,19	248,83	-1,72
Byans-sur-Doubs	258,14	248,83	-3,60
Chalèze	245,21	248,83	1,48
Chalezeule	263,43	248,83	-5,54
Champoux	244,32	248,83	1,85
Châtillon-le-Duc	253,74	248,83	-1,93
Chaucenne	252,52	248,83	-1,46
Chevroz	253,74	248,83	-1,93
Cussey-sur-l'Ognon	253,74	248,83	-1,93
Deluz	261,34	248,83	-4,79
Devecey	253,74	248,83	-1,93
Ecole-Valentin	253,74	248,83	-1,93
Geneuille	253,74	248,83	-1,93
Grandfontaine	252,33	248,83	-1,39
Les Auxons	253,74	248,83	-1,93
Marchaux- Chaudfontaine	244,32	248,83	1,85
Mérey-Vieilley	269,09	248,83	-7,53
Miserey-Salines	253,74	248,83	-1,93
Montferrand-le-Château	252,33	248,83	-1,39
Novillars	244,32	248,83	1,85
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	273,23	248,83	-8,93
Palise	246,96	248,83	0,76
Rancenay	263,28	248,83	-5,49
Roche-lez-Beaupré	244,32	248,83	1,85
Roset-Fluans	258,14	248,83	-3,60
Saint-Vit	267,48	248,83	-6,97
Tallenay	253,74	248,83	-1,93
Thise	244,32	248,83	1,85
Thoraise	251,82	248,83	-1,19
Torpes	254,98	248,83	-2,41
Vaire (ex Vaire-Arcier)	252,73	248,83	-1,54
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	244,32	248,83	1,85
Velesmes-Essarts	251,10	248,83	-0,90
Venise	246,55	248,83	0,92
Vieilley	266,01	248,83	-6,46
Villars-Saint-Georges	258,14	248,83	-3,60
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	261,50	248,83	-4,85
Montant pondéré	253,19	248,83	-1,72

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif du m³ d'eau potable TTC avec redevances pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/25 en €/m ³	Prix au 01/01/26 en €/m ³	Variation en %
Amagney	2,03	2,07	1,92
Besançon	2,06	2,07	0,83
Bonnay	2,04	2,07	1,41
Boussières	2,06	2,07	0,44
Braillans	2,04	2,07	1,85
Busy	2,11	2,07	-1,72
Byans-sur-Doubs	2,15	2,07	-3,60
Chalèze	2,04	2,07	1,48
Chalezeule	2,20	2,07	-5,54
Champoux	2,04	2,07	1,85
Châtillon-le-Duc	2,11	2,07	-1,93
Chaucenne	2,10	2,07	-1,46
Chevroz	2,11	2,07	-1,93
Cussey-sur-l'Ognon	2,11	2,07	-1,93
Deluz	2,18	2,07	-4,79
Devecey	2,11	2,07	-1,93
Ecole-Valentin	2,11	2,07	-1,93
Geneuille	2,11	2,07	-1,93
Grandfontaine	2,10	2,07	-1,39
Les Auxons	2,11	2,07	-1,93
Marchaux- Chaudfontaine	2,04	2,07	1,85
Mérey-Vieilley	2,24	2,07	-7,53
Miserey-Salines	2,11	2,07	-1,93
Montferrand-le-Château	2,10	2,07	-1,39
Novillars	2,04	2,07	1,85
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	2,28	2,07	-8,93
Palise	2,06	2,07	0,76
Rancenay	2,19	2,07	-5,49
Roche-lez-Beaupré	2,04	2,07	1,85
Roset-Fluans	2,15	2,07	-3,60
Saint-Vit	2,23	2,07	-6,97
Tallenay	2,11	2,07	-1,93
Thise	2,04	2,07	1,85
Thoraise	2,10	2,07	-1,19
Torpes	2,12	2,07	-2,41
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,11	2,07	-1,54
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	2,04	2,07	1,85
Velesmes-Essarts	2,09	2,07	-0,90
Venise	2,05	2,07	0,92
Vieilley	2,22	2,07	-6,46
Villars-Saint-Georges	2,15	2,07	-3,60
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,18	2,07	-4,85
Montant pondéré	2,11	2,07	-1,89

Le relevé des volumes consommés et la facturation sont effectués avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 8 896 776 m³/an (7 285 492 m³/an en 2024).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le transfert des compétences eau et assainissement des communes à GBM le 1^{er} janvier 2018 a imposé la mise en place d'un tarif unique, afin que les abonnés soient égaux sur l'ensemble du territoire. Etant donné la grande diversité des prix pratiqués en 2017, GBM a décidé de faire converger les prix à un prix unique à l'horizon 2027, avancé au 1^{er} janvier 2026.

Ces prix sont réévalués chaque année avec l'inflation de l'avant-dernière année (année N-2) hors événement spécifique.

Pour l'eau potable, sont pris en compte pour les tarifs de 2025 :

- le taux de l'inflation de 2023, soit de 4,9 %,
- Ainsi, pour cette année, l'ajout de 2% pour compenser la baisse moyenne des volumes d'eau potable consommés, estimée à 3,5 %,

soit une hausse de 6,9 % du tarif cible eau potable en 2025.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m³ TTC redevance Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture de 120 m³.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2025 de 3,94 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevance Agence de l'Eau comprises, soit, 1,87 €/m³ pour l'eau et 2,07€/m³ pour l'assainissement collectif.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €HT	Exercice 2025 en €HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	10 838 289	11 608 716	7,1
<i>dont abonnements</i>	806 003	884 131	9,7
Recette de vente d'eau en gros	53 444	102 787	92,3
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0,0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	357 023	100 484	-71,9
Total recettes de vente d'eau	11 248 756	11 811 987	5,0
Recettes liées aux travaux	177 660	172 887	-2,7
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0,0
Autres recettes (préciser)	536 340	510 720	-4,8
Total autres recettes	714 000	683 608	-4,3
Total des recettes	11 962 756	12 495 594	4,5

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 12 495 594 €HT (11 962 756 €HT au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	246	0	291	0
Paramètres physico-chimiques	350	0	472	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		82%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	93%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour l'année 2025 est de 117 (116 pour 2024).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	79,50 %	76,47 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	24,2	24,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,6 %	76,2 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,7 m³/j/km (6,4 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 7,6 m³/j/km (6,2 en 2024).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,41%	0,45%

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole, hors Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Au cours des 5 dernières années, 28,75 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,45% (0,41 en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 84,9% (79,3% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 45 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (42 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,36 pour 1 000 abonnés (1,18 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 5 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2024).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	6 382 411	7 794 039*
Epargne brute annuelle en €	4 118 739	4 843 793
Durée d'extinction de la dette en années	1,5	1,6

*Un emprunt a été contracté afin de financer des investissements.

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 1,6 ans (1,5 en 2024).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	165 569	178 878
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	14 671 225	14 889 696
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	1,1	1,2

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 1,2 (1,1 en 2024).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 64

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 1,93 pour 1000 abonnés (0,51 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	35 656	36 251
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	465	482
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,01	0,01
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,30	1,33

4.2. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	<i>La définition de cet indicateur étant peu précise, cette variable peut être comprise et renseignée de différentes manières. Il apparaît donc peu pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.</i>	
Montants des subventions en €	1 439 748	979 566*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

*Le montant des subventions dépend des travaux réalisés dans l'année.

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 382 411	7 794 039*
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	588 372
	en intérêts	203 488

*Un emprunt a été contracté afin de financer des investissements.

4.4. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 4 827 282 € (4 484 765 € en 2024).

4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude

Communes en régie :

- Réhabilitation du réservoir de Saint Claude
- Renouvellement des conduites d'eau dans le cadre du projet de requalification de la RN57 entre l'Amitié et Beure
- Renouvellement des conduites en collaboration avec l'extension du réseau de chauffage urbain
- Renouvellement réseaux

Communes en DSP :

- Renouvellement réseaux

4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 35 demandes d'abandon de créance et en a accordé 26.

25 515,19 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0029 €/m³ pour l'année 2025 (0,0026 €/m³ en 2024).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	0
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	163 456	164 284
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,11	2,07
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	5	5
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,50%	76,47%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	6,4	7,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6,2	7,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41%	0,45%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,3%	84,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0026	0,0029
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,18	1,36
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,5	1,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,1%	1,2%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,51	1,93